

Image not found or type unknown



Attente OFPRA et suspension des droits CAF

Par **Gaticka**, le **02/07/2023** à **10:00**

Bonjour,

Certaines CAF suspendent les droits aux prestations sous prétexte que certains allocataires ne sont pas en mesure au bout de 2 ans de présenter leurs actes de naissances délivrés par l'OFPPA alors qu'ils n'y sont pour rien puisque l'OFPPA tout le monde le sais est débordé.

Est-ce légal ??

Merci pour votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **02/07/2023** à **10:02**

Bonjour

Vous pourriez tenter un recours auprès du médiateur.